



Jeux sans obligation d'achat.

Par **gino**, le **31/01/2009** à **11:17**

MONSIEUR,

Ma mère était cliente chez DAXON de Roubaix. Des tirages sont proposés avec les bons de commande. Je répondais pour elle aux tirages. J'ai reçu hier un ordre de remise d'un chèque de 5000 E. envoyé par recommandé dès authentification de la cliente, ma mère. ----- Mais, ma mère est décédée le 20/01/09. Ai-je un moyen de me positionner pour recevoir son gain à ça place. MERCI.

Par **Tisuisse**, le **01/02/2009** à **08:07**

Bonjour,

Si vous pouvez arriver à prouver votre filiation et sauf si une clause dudit règlement du jeu stipule que le gain ne sera versé qu'à la personne qui a joué, le gain fait partie de la succession du défunt. Voyez donc un notaire, si vous le souhaitez, pour en savoir plus et pour qu'il contacte les organisateurs de ce jeu.